

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 OCTOBRE 2008

L'an deux mille Huit, le Treize Octobre à 19 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le six octobre, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean LEVILLY, Maire.

PRESENTS :

M. LEVILLY - M. ALLARD - Mme ATHIEL - M. AVRIL - MME BERKOWICZ - MME CHARLOT - M. CHARREYRE - MME CHEVALLIER - M. COCHARD - MME DUCHOUX - MME DUMARQUEZ - MME ESTUBLIER - MME FORTIN - MME FREGNET - M. GRAMOND - MME GRILLON - M. LANGLET - M. MAIGNAN - MME REMY - M. VERSCHUERE - M. VIGNEAU.

POUVOIRS :

*M. MAOUCHE à MMME ESTUBLIER,
MME MONTEIRO à MME DUMARQUEZ.*

MME BERKOWICZ est désignée secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le compte rendu du Conseil municipal du 4 Juillet 2008 est adopté à l'unanimité.

Décisions prises depuis le dernier conseil en application de la délégation donnée au Maire conformément aux articles L. 2122-21 et suivants du Code Général des Collectivités locales :

- *Décision n° 2008.579.018 du 18/07/08 relative au paiement de frais d'huissier mandaté afin de procéder au constat des travaux entrepris par la SCI 2 JP au 19 rue des noblets, pour un montant de 653,34 € TTC,*
- *Décision n° 2008.579.019 du 18/07/08 relative aux participations demandées aux familles pour les transports scolaires de l'année 2008/2009 :*
 - *Transport scolaire pour Marolles en Hurepoix : 58 € pour les élèves du collège, 29 € Pour les élèves en SEGPA ou en classes adaptées*
 - *Transport scolaire pour les lycées d'Arpajon : 52,50 €*

- Décision n° 2008.579.020 du 05/08/08 relative à l'avenant n° 2 au contrat d'assurance statutaire signé avec la SMACL qui fixe la cotisation définitive à payer en fonction des salaires bruts versés en 2007 au personnel CNRACL ($479.065 \text{ €} \times 5,7 \% = 27.306,72 \text{ €}$),
- Décision n° 2008.579.021 du 25/08/08 relative au marché à procédure adaptée signé avec la société B2M pour les travaux de remplacement de menuiseries à l'accueil de loisirs et au club de l'âge d'or, pour un montant TTC de 50.314,52 €,
- Décision n° 2008.579.022 du 01/10/08 relative au marché à procédure adaptée signé avec l'Office de Génie Ecologique pour les études écologiques et hydrologiques devant se dérouler sur le territoire de la commune, pour un montant TTC de 95.276,35 €,
- Décision n° 2008.579.023 du 03/10/08 relative aux tarifs appliqués pour la classe de neige organisée par l'école élémentaire Daniel Galland à Albiez Le Vieux (Savoie) du 3 au 15 Mars 2009:

SEUILS

TARIFS

❖ De 3.448 € à 6 500 €	350 €
❖ De 6 501 € à 10 500 €	410 €
❖ De 10.501 € à 11.500 €	450 €
❖ De 11.501 € à 15.600 €	510 €
❖ De 15.601 € ET PLUS	600 €

3 - Ordre du jour du conseil :

I°) Personnel

1°) Contrat d'apprentissage pour la formation au CAP Petite enfance

II°) Affaires diverses

1°) Désignation d'un représentant de la commune au Comité Local d'Information et de Concertation (C.L.I.C.) de SNPE-SME et ISOICHEM

2°) Syndicat Mixte Pour l'Aménagement et l'Entretien de la Rivière Juine et de ses Affluents : Avis sur le Projet de contrat global pour eau - Contrat de Bassin de la Juine

I-PERSONNEL

1°) Recrutement d'une apprentie pour une formation au C.A.P. Petite enfance à l'école maternelle Daniel Galland.

Une demande d'apprentissage a été faite durant les vacances pour une formation au C.A.P. Petite enfance via le C.F.A. de Juvisy sur Orge conventionné avec la Région Ile de France.

La formation d'une durée de 2 ans se déroulera en alternance à l'école maternelle avec une présence hebdomadaire de 19 H par semaine. C'est Valérie Lebout, Atsem à l'école Maternelle qui a accepté d'assurer la fonction de maître d'apprentissage.

L'apprentie sera indemnisée à hauteur de 330,25 € la première année (25 % du SMIC) et 37 % la deuxième année. La commune est exonérée des charges sociales.

Adopté à l'unanimité.

II- AFFAIRES DIVERSES

1°) Désignation du représentant de la commune au Comité Local d'Information et de Concertation (C.L.I.C.) autour des sites de SEVESO

Le Comité Local d'Information et de Concertation (C.L.I.C) autour des installations classées SNPE-SME et ISOCEM à Vert-le-Petit, a été créé, conformément au décret, par arrêté du 21 Mars 2006 instituant et désignant les membres de chaque collège, au nombre de cinq : administration, collectivités territoriales, exploitants, riverains et salariés.

Compte tenu des dernières élections municipales, il y a lieu de proposer le représentant de la commune au sein du collège « collectivités territoriales ».

M. Rémy Charreyre, Conseiller Municipal, propose sa candidature qui est approuvée à l'unanimité par le Conseil.

II°) Contrat global pour l'eau - contrat de bassin de la Juine.

Mme Estublier, Maire Adjointe déléguée à l'Environnement fait la synthèse du projet de Contrat Global pour l'eau - Contrat de Bassin de la Juine.

Du fait de sa représentativité à l'échelle de la vallée de la Juine, Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'entretien de la Rivière Juine et de ses Affluents (SIARJA) a été désigné porteur du projet pour l'élaboration du Contrat Global pour l'Eau - Contrat de Bassin de la Juine.

Cette étude a débuté en 2007 et a été confiée au bureau d'études Hydratec. Elle s'est déroulée en 3 phases qui ont fait l'objet de 3 rapports successifs remis à l'ensemble des collectivités concernées.

Ce contrat concerne 42 communes, 16 intercommunalités (2 communautés de communes, 1 syndicat de rivière, 1 syndicat Mixte de Base de loisirs et 12 syndicat intercommunaux d'Assainissement et/ou d'Eau Potable), l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Département de l'Essonne et la Région Ile-de-France.

Il se définit comme un contrat d'objectifs pour la gestion de l'eau sur le bassin versant sur lequel les signataires s'engagent, décliné en un programme pluriannuel d'actions dans le domaine de l'eau (rivière, assainissement, ressource en eau) évalué à 37 M€ pour la période 2008-2013. Il est établi à l'échelle d'un bassin versant et a pour objectif de répondre aux impératifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) soit l'atteinte du bon état écologique des eaux d'ici 2015.

Le contrat global pour l'eau - contrat de bassin de la Juine précise ainsi :

- Le diagnostic de territoire en matière d'eau,
- Les objectifs (limiter les différentes sources de pollutions des milieux ; Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides ; protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future) et les résultats à atteindre,
- Le programme d'actions à mettre en œuvre par les maîtres d'ouvrage,
- Les modalités de suivi annuel et d'évaluation,
- Les modalités de fonctionnement,
- Les engagements des parties.

L'animation de ce Contrat Global pour l'Eau - Contrat de Bassin est portée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Entretien de la Rivière Juine et de ses Affluents (SIARJA).

***L'ensemble des communes et de leurs groupements** doit aujourd'hui délibérer sur le projet de Contrat Global pour l'Eau - Contrat de Bassin de la Juine pour l'approuver et autoriser le maire à le signer. Une session exceptionnelle aura ensuite lieu pour la signature officielle prévue en fin d'automne 2008, après validation par les instances respectives des partenaires financiers.*

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le projet de Contrat Global pour l'Eau - Contrat de Bassin de la Juine et autorise le maire à le signer.

Informations du Maire :

1° Communauté de Communes du Val d'Essonne :

La communauté de Communes du Val d'Essonne forte de 17 communes, a été saisie par 5 communes qui ont souhaité y adhérer. Ce sont les communes de:

- Guigneville sur Essonne : 713 habitants,*
- Vayres sur Essonne : 889 habitants*
- Dhuisson Longueville : 1237 habitants*
- Orveau : 183 habitants,*
- Mondeville : 692 habitants.*

Deux réunions sont prévues pour débattre sur ce point : le Bureau communautaire qui se réunira le 14 octobre et l'ensemble des délégués communautaires qui se réuniront le Mardi 21 Octobre.

Jean Levilly indique qu'il fera un compte rendu de ces réunions et présentera les avantages et les inconvénients de ces éventuelles adhésions.

Il ajoute que le Préfet de l'Essonne a organisé le Jeudi 16 Octobre une réunion portant sur les statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, sans autre précision.

Un autre point sera abordé au bureau Communautaire de la Communauté de Communes : l'avenir du Stade Nautique de Mennecy.

Le Département de l'Essonne a décidé de cesser l'activité de cet équipement considéré aujourd'hui comme non fonctionnel et ne répondant plus aux normes d'hygiène et de sécurité.

Le stade nautique est utilisé essentiellement par les usagers de la sphère communautaire et le département propose de réfléchir à la reprise de cet équipement par la communauté de communes après la réhabilitation totale du stade nautique ou sa reconstruction. Il précise que le département a mis au point un dossier complet prenant en compte l'avis des différents interlocuteurs et usagers et présentant 4 projets différents.

Enfin, Monsieur Le Maire indique qu'il paraîtrait impensable de se priver d'une piscine fréquentée chaque année par 280.000 personnes et notamment par les enfants des écoles.

2°) Conseil Municipal des Jeunes

Les enfants scolarisés en classes de CM1 et CM2 vont procéder vendredi 17 Octobre à l'élection de leur conseil municipal des jeunes. Trois listes sont en présence. Le Maire indique qu'une petite manifestation sera organisée pour introniser officiellement les enfants dans leurs fonctions.

3°) Contrat Régional

La municipalité souhaite intégrer dans un contrat régional les projets d'équipement évoqués lors des dernières élections municipales. M. Pierre Cochard sera en charge du suivi de ce dossier.

Sera établi dans un premier temps le recensement des biens et terrains communaux et dans un deuxième temps les besoins et le programme d'équipements qui en découleront.

Ce programme devra répondre aux contraintes budgétaires et à notre capacité d'endettement. Ce travail fera l'objet d'une réflexion dans le cadre d'une commission extra-municipale.

Dans cette perspective, nous avons d'ores et déjà prévu des rendez-vous avec les financeurs institutionnels pour analyser notre capacité financière dans les années à venir.

Jean Levilly précise qu'il souhaite faire taire certaines rumeurs et ajoute qu'en ce qui concerne les éventuels projets, rien, absolument rien n'est décidé tant sur l'avenir des terrains existants que sur le devenir des bâtiments communaux.

4°) Déviation d'Itteville (RD31)

Le Préfet a convié la semaine dernière les maires d'Itteville et Saint-Vrain à une réunion sur la déviation.

M. Spada, Maire d'Itteville a émis le souhait d'un déplacement du dernier rond point à l'intérieur du périmètre de la S.N.P.E.

Suite à l'enquête publique, le préfet devra émettre son avis avant le 22 Décembre. Dans la mesure où le tracé actuel a été pensé par le ministère de la défense, la préfecture et la S.N.P.E., le maire pense qu'il sera conservé en l'état.

Mais si ce tracé devait être revu, toute la procédure devrait être reprise. Dans la mesure où le préfet donnerait un avis favorable au tracé actuel, il y aurait de toute manière des recours. Ainsi, les travaux ne pourraient voir le jour de toute manière avant 2 ou 3 ans.

5°) Voirie Avenue Charles René de Mortemart

Le Maire indique qu'il a adressé un courrier au Président du Conseil Général de l'Essonne pour l'inviter à prendre une décision rapide sur les travaux de réfection à intervenir sur l'avenue Charles René de Mortemart. Copie du courrier a été transmise au Préfet et aux organismes intéressés par le problème.

Le Maire précise qu'il y mentionne que si rien n'était fait rapidement, il envisageait de fermer la voie à la circulation compte tenu des risques encourus.

6°) Z.A.C. « Le Bois de Madame Hue »

La commercialisation des terrains de la Zone d'Aménagement Concerné du Bois de Madame Hue a commencé. Orlim communique le plan des terrains et leurs prix.

L'Ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20H 25.

Fait à SAINT-VRAIN, le quatorze octobre deux mille huit.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Les Conseillers,

Sophie BERKOWICZ.

Jean LEVILLY,